Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 005-210500658-20241114-DEL20241112_05-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 novembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de :
M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à Mme PORTEVIN Christine
Mme COURT Sylvie à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Opération façades/toiture/devantures : Lancement de la nouvelle campagne – demande de subvention au Département des Hautes-Alpes.

N°20241112-05

Rapporteur : M. Maxime BERARD

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

En 2015 la commune de Guillestre a été lauréate de l'appel à projet national « revitalisation des centres bourgs » et fait désormais partie du dispositif Petite Ville de Demain. Dans ce cadre, elle ambitionne d'agir à la fois :
- sur l'espace privé en traitant l'habitat dégradé,
- sur l'espace urbain pour offrir un centre-ville totalement transformé.

Ce projet s'est concrétisé par la mise en place opérationnelle, en 2017, d'une OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui est amenée à perdurer au-delà de 2023.

Par ailleurs, depuis 1990 avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur puis depuis 2023 avec l'aide du Département des Hautes-Alpes, la commune a mis en place une opération « Façades-Toitures-Devantures commerciales » visant à aider financièrement les administrés à rénover leurs façades-toitures et devantures de l'habitat du Centre-Bourg.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 005-210500658-20241114-DEL20241112_05-DE

Aussi par la délibération n°20230509-07 du 2 mai 2023, le Conseil Municipal a sollicité l'aide du Département au titre de l'Habitat et Logement pour le financement de la 10ème tranche de son opération « Façades-Toitures-Devantures commerciales », menée avec l'assistance technique de SOLIHA Alpes du Sud.

Le Département des Hautes Alpes reste fortement mobilisé sur l'attractivité du territoire et il peut continuer à apporter son aide à la commune en co-finançant les aides communales dans les démarches d'embellissement des Centres-Bourgs en vue d'accroitre également la sobriété énergétique.

Afin de continuer cette opération, le Département des Hautes-Alpes peut à nouveau être sollicité pour subventionner la commune sur cette opération.

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de poursuivre l'opération « Façades toitures devantures » ;

VU l'avis du Bureau municipal du lundi 4 novembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de poursuivre l'opération façades/toitures/devantures ;
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Enveloppe totale des subventions à reverser aux propriétaires	30 000 €	Participation du Département	15 000 €
		Participation communale	15 000 €
TOTAL	**30 000 €**	**TOTAL**	**30 000 €**

- **SOLLICITE** pour l'opération « Façades-Toitures-Devantures commerciales » l'aide financière du Département des Hautes Alpes pour un montant de 50% de l'enveloppe totale des subventions à reverser aux propriétaires soit 15 000 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous les documents afférents au projet et à la demande de subvention et tous les actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 novembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

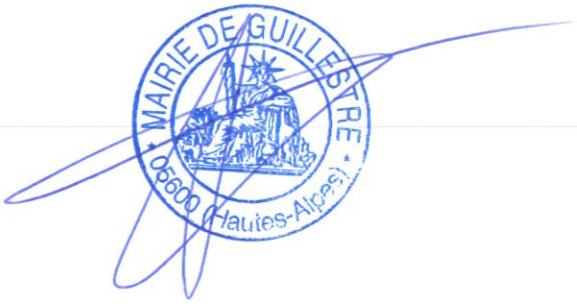

Transmis à la préfecture le : 14 novembre 2024
Publié le : 14 novembre 2024